



Joaillerie
de France

« Joaillerie de France »,
une initiative des fabricants
français pour les distributeurs
et leurs clients

Dossier de Presse 2010



« Joaillerie de France », une initiative des fabricants français pour les distributeurs et leurs clients

Face à une économie mondialisée, à l'ouverture des échanges, les fabricants français de bijouterie-joaillerie sont confrontés à de nouveaux enjeux : le développement à l'international et la reconnaissance du savoir-faire français tant en France qu'à l'étranger. C'est pourquoi l'Union Française de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres & Perles a initié la création de la marque collective « Joaillerie de France » (aussi appelée label), en partenariat avec des professionnels du secteur (fabricants joailliers et experts indépendants), la Direction Générale des Douanes, la Monnaie de Paris et le Ministère de l'Industrie.

Un engagement de la qualité et du savoir-faire français pour les consommateurs

A l'heure actuelle, les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la traçabilité, à l'authenticité des produits qu'ils acquièrent ainsi qu'au respect de l'éthique et des normes environnementales dans les processus de fabrication.

Le label "Joaillerie de France" atteste de la créativité, de l'excellence des savoir-faire des fabricants et artisans titulaires du droit d'usage de cette marque collective ainsi que du haut niveau de qualité de leurs fabrications. Elle certifie au consommateur que les produits qui en sont revêtus ont été fabriqués, montés, sertis et polis en France.

- **Respect des règles de l'art au bénéfice de la qualité**

Les fabricants et artisans bijoutiers-joailliers titulaires du Label Joaillerie de France s'engagent à respecter les « règles de l'art » de la Joaillerie française. Ces règles de l'art, ce sont les critères d'excellence et de qualité qui font de la fabrication joaillière française un métier unique. C'est l'harmonie entre la création artistique et la réalisation technique du produit, une cohérence entre le dessin et le volume.

Le Label peut ne pas être accordé à des produits dont le niveau d'exigence technique ne serait pas conforme aux règles de l'art, même s'ils sont fabriqués en France.

- **Respect des normes légales et conventionnelles pour un engagement éthique**

Le Label garantit que la fabrication des produits respecte les dispositifs d'ordre juridique, social, éthique et environnemental encadrant les activités des entreprises du secteur.

Cet engagement permet de garantir que des normes fondamentales ne sont pas bafouées, tel le travail des enfants, les normes sanitaires et de sécurité au travail, ou le cadre environnemental entourant certaines activités.

Promouvoir l'excellence française en bijouterie-joaillerie

Proximité, créativité, adaptation aux nouvelles technologies mais aussi apprentissage et transmission des savoir-faire sont les valeurs qui ont permis de porter mondialement la bijouterie-joaillerie au niveau de l'excellence.

▪ Des savoir-faire traditionnels alliés à la modernité

Entre tradition du savoir-faire, façon par la main de l'artisan et nouvelles technologies, la filière joaillerie française a su s'adapter et maintenir son haut niveau de qualité. L'apprentissage des bijoutiers-joailliers est long et en perpétuelle évolution. Il faut compter dix ans de terrain pour devenir une « grande main » en joaillerie.

Ces dernières années, les fabricants ont massivement investi pour équiper leurs ateliers, notamment en CAO (Conception Assistée par Ordinateur), prototypage rapide, machines laser Ces technologies, utilisées pour la conception et le développement de modèles ou de collections de bijoux, encouragent et développent la créativité et la réactivité des ateliers de fabrication.

Une quinzaine d'établissements en France préparent aux métiers de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie, dont certains très prestigieux tels les Ecoles de la rue du Louvre et l'Ecole Boule à Paris ainsi que le Lycée Jean Guéhenno à Saint-Amand Montrond (Cher). Une politique de développement importante de l'apprentissage est également mise en place par la branche.

Tous ces savoir-faire font partie des métiers d'art et d'excellence français qui nécessitent une reconnaissance et une préservation en France.

▪ Un rayonnement mondial de l'excellence de la bijouterie-joaillerie française

L'international est un axe de développement stratégique pour de nombreux ateliers de fabrication qui collaborent avec de grandes entreprises étrangères ou développent leurs propres collections. Les principaux pays clients de la bijouterie-joaillerie françaises étaient en 2009, outre la Suisse – mais il s'agit pour ce pays essentiellement d'opérations de transit –, le Royaume-Uni, le Japon, les Etats-Unis, les Emirats Arabes Unis, l'Italie, la Chine, l'île Maurice Hong Kong, l'Allemagne et la Russie.

Le Label Joaillerie de France est un véritable atout pour la promotion de la joaillerie française à l'exportation. C'est pourquoi des événements ont été organisés au Japon et à Bâle (Suisse) et un plan de développement du label est également en cours d'élaboration notamment vers les Emirats Arabes Unis et les Etats-Unis.

Conditions d'attribution du Label "Joellerie de France"

▪ Qui peut obtenir ce label ?

Le Label Joellerie de France est ouvert à tout artisan ou fabricant bijoutier-joellier, qui répond à trois conditions préalables :

- être membre d'une organisation professionnelle membre de la Fédération Française BJOC¹,
- être titulaire de la Convention de délégation du poinçon de titre, délivrée par la Direction Générale des Douanes (cette convention autorise le titulaire à apposer lui-même le poinçon de titre, qui garantit le métal précieux),
- respecter les critères définis par le règlement du Label Joellerie de France.

A ce jour, près d'une cinquantaine de fabricants bijoutiers/joelliers ont été labellisés Joellerie de France.

▪ Qui attribue le label ?

Les modalités d'attribution du Label Joellerie de France sont régies par une volonté de transparence et d'impartialité. C'est pourquoi chaque candidature est examinée par deux organismes :

- la Commission du Label, composée de dix professionnels nommés par le Conseil d'Administration de l'Union Française de la BJOP,
- un organisme certificateur indépendant : le CETEHOR, qui a pour mission de réaliser un audit de l'entreprise candidate.

La Commission du Label, sur la base de cet audit, décide, après examen, de l'agrément de l'entreprise candidate. La Commission du Label se réserve le droit de demander au CETEHOR de procéder à des contrôles pour s'assurer que le label est utilisé conformément au règlement.

▪ Quels sont les critères d'attribution du label ?

1/ L'origine française de la fabrication des produits

Le Label garantit que chaque pièce a été fabriquée en France. Il assure donc que la valeur ajoutée par l'ouvrage, c'est-à-dire la valeur de la main d'œuvre utile à la fabrication du produit, a été générée en France. L'origine est attestée par un audit de l'organisme certificateur.

2/ Le respect des règles de l'art de la bijouterie - joellerie française

Le respect des règles de l'art, c'est l'ensemble des critères techniques qui caractérisent la fabrication française de bijouterie-joellerie. Pour attester du respect des règles de l'art, la Commission du Label examine un échantillon représentatif des pièces fabriquées par le candidat, et évalue la qualité de la fonte, du poli, du serti de la pierre et/ou de la gravure.

3/ Le respect des normes éthiques

Le candidat s'engage par la signature d'attestations à respecter l'ensemble des lois et des normes encadrant l'activité des entreprises de bijouterie-joellerie sur le territoire français : droit du travail, normes environnementales, code des usages, processus de Kimberley, respect du décret de janvier 2002 sur l'appellation des pierres et des perles, interdiction d'utiliser des pierres synthétiques, ...

L'apposition du Label Joellerie de France est accordée aux fabricants et artisans pour les seuls produits qui répondent aux critères définis par le Label.

¹ Fédération Française de la Bijouterie, Joellerie, Orfèvrerie, du Cadeau, des Diamants, Pierres et Perles et Activités qui s'y rattachent.

- **Le poinçon Joaillerie de France : une signature claire et unique, gage de l'origine et des conditions de fabrication éthiques**

Représenté par un poinçon unique, le Label Joaillerie de France est un véritable engagement, validé par l'Etat, du fabricant vers le consommateur sur l'origine et les conditions de fabrication du bijou.

Ce poinçon est composé :

- **du poinçon de titre** : délivré sous le contrôle de la Direction Générale des Douanes et Droits indirects, il représente et garantit la proportion de métal précieux pur contenu dans l'alliage dans lequel est fabriqué le bijou. Deux poinçons de titre existent actuellement pour l'or et le platine :

- la tête d'aigle pour l'or à 750 millièmes (18 carats)
- la tête de chien pour le platine à 950 millièmes

- **du poinçon de maître**, ou poinçon de responsabilité, c'est la signature de l'artisan joaillier.

Les 2 poinçons sont placés **au sein d'un hexagone** représentant la France.

La création du poinçon « Joaillerie de France » a fait l'objet d'une signature de convention avec la Direction Générale des Douanes, confirmant l'appui et le soutien de l'Etat à cette démarche.

Une expérimentation du marquage du poinçon « Joaillerie de France » au laser a été entreprise en 2009 avec le soutien de la Direction Générale des Douanes et du Cétéhor, laquelle devrait permettre d'étendre ensuite ce type de marquage à l'ensemble des entreprises labellisées.

Informations utiles

▪ **L'Union Française de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres et Perles**

Héritière de la Corporation des Orfèvres fondée au XIII^{ème} siècle, l'Union Française de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres & des Perles (Union Française de la BJOP) est une fédération professionnelle qui fédère l'ensemble des acteurs de la filière – fabricants et artisans joailliers, négociants en pierres et perles, joailliers détaillants, bijoutiers, orfèvres – qu'elle représente auprès des pouvoirs publics ainsi qu'auprès des organismes professionnels

Elle réunit plus de 250 entreprises – très petites entreprises (TPE) / petites et moyennes entreprises (PME), artisans, des grands groupes du luxe, des ateliers plusieurs fois centenaires, des entreprises industrielles – et les accompagne sur tous les axes de leur développement : formation professionnelle et emploi, conseil social et juridique, fiscalité, droit à la concurrence, politique commerciale, éthique, développement durable, ...

▪ **CETEHOR**

Créé en 1945, le Cetehor, implanté à Besançon, est le département technique du Comité Francéclat, Comité Français de l'Horlogerie, de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie et des Arts de la Table.

Il mène pour le compte de la profession des actions à caractère technique dans les principaux domaines suivants :

- Matériaux et métaux précieux
 - Techniques de fabrication (usinage, fonte à cire perdue, finition des produits, sertissage, utilisation du laser, ...)
 - Conception Assistée par Ordinateur (CAO) et prototypage rapide, Gestion de Production Assistée par Ordinateur (GPAO)
 - Fiabilité des produits et des composants
 - Contrôle du titre des métaux précieux
 - Certification des marques collectives (notamment soutien à la mise en œuvre du label « Joaillerie de France »)
 - Normalisation
 - Veille technologique
 - Assistance technique quotidienne aux entreprises
-

www.joalleriedefrance.fr



UNION FRANÇAISE DE LA
BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVRERIE,
DES PIERRES & DES PERLES

58 rue du Louvre
FR-75002 PARIS

Tel. 33 1 40 26 98 00 – Fax 33 1 40 26 29 51
www.bjop-france.com – contact@bjop.fr

Contacts Presse

Pour l'Union Française de la BJOP

Catherine FOURRE
+33 1 40 26 98 04
+33 6 67 44 10 53
c.fourre@bjop.fr

Pour le Comité Francéclat

Geneviève AULLEN
+33 1 53 77 29 00
g.aullen@franceclat.com

